

## Compte rendu du conseil municipal du 3 février 2015

### Commune de Saint Alban de Montbel

Mme le Maire Annick Chevalier présidente de séance. Secrétaire de séance : Annick POUPENEY

Membres présents :

Mme Annick CHEVALIER, Maire

M. Sylvain DURET, Adjoint

M. Henri GRIMONET, Adjoint

M. Géraud RENAUDIN

M. Bernard-Paul EMINET

Mme Annick POUPENEY, Adjoint

M. Patrick NOEL-LARDIN

Mme Aline BLANC

M. Paul MERCY

M. Jean SZLAPKA

M. Luc LEGER, Adjoint

Mme Catherine SENFT

Membres absents et excusés : Mme Audrey COUDERC (pouvoir à M. Paul MERCY), M. Benjamin BARDON (pouvoir à Mme Annick CHEVALIER)

Ordre du jour :

- Délibération pour demande de subvention pour la signalétique des hameaux et la numérotation
- Délibération pour la mise en place de l'expérimentation de l'entretien d'évaluation professionnel pour l'année 2014
- Délibération pour l'adhésion de la commune de St Pierre de Genebroz au Syndicat des Eaux du Thiers
- Délibération pour contrat d'assistance système et réseau
- Délibération pour subvention CNAS
- Questions diverses

Début de la séance à 20 h, approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2014

#### **1 - DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE LA SIGNALÉTIQUE DE LA COMMUNE AINSI QUE CELLE DES ZONES COMMERCIALE ET ARTISANALE**

Madame le Maire expose qu'il s'agit de la concrétisation de l'un de nos engagements de campagne.

Lors de deux réunions de la Commission Travaux, ont été invités M. Gilbert GUIGUE, maire de DOMESSIN et Conseiller Général du canton de PONT DE BEAUVOISIN et Mme Catherine LAUDE, 1<sup>er</sup> adjoint à la commune de NOVALAISE, qui se sont tous deux impliqués dans la mise en œuvre de la signalétique de leur commune et qui nous ont fait part de leur expérience et de leurs difficultés.

Nous en étions là de notre projet lorsque Mme le maire a été contactée par M. GUIGUE qui lui a fait part de l'urgence de déposer un dossier de subvention qui pourrait être éligible au Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) (la date butoir ayant été fixée initialement au 30 septembre 2014).

Afin de saisir cette opportunité, nous avons reçu dès le 29 janvier la société GIROD, sise dans le Jura, aux fins d'établissement des devis d'étude, de fourniture et de pose des équipements signalétiques qui devraient nous parvenir rapidement. S'y ajoute une proposition de la société BH DESIGNS de PONT DE BEAUVOISIN retenue pour l'installation de deux totems signalétiques sur les zones commerciale et artisanale.

Afin de constituer ce dossier de subvention, Madame le Maire informe le conseil qu'il est indispensable de délibérer sans délai.

Questions : M. EMINET demande « si la signalétique des commerces n'est pas du ressort de la CCLA » : réponse de Madame le Maire, seule la signalétique touristique est du ressort de la CCLA. Elle annonce qu'un groupe de travail sera mis en place pour la réalisation de notre signalétique.

Délibération votée à l'unanimité.

## **2 - DELIBERATION POUR L'EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL POUR 2014**

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 16 octobre 2014, il a été évoqué la mise en place de l'expérimentation de l'entretien d'évaluation professionnel pour l'année 2014. Après l'accord du conseil municipal, le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été saisi pour qu'il puisse donner son avis sur le dossier.

Cette instance s'est réunie le 18 décembre 2014 et a émis un avis favorable.

Madame le Maire soumet à au vote le projet de délibération de l'expérimentation de l'entretien professionnel pour 2014.

Elle tenait à porter à votre connaissance que tous les adjoints l'ont aidée à renseigner les fiches de postes des agents concernés et à préparer leur fiche d'entretien en fixant les objectifs pour 2015.

Questions : Mme Aline BLANC : « comment et qui contrôlera si les objectifs sont atteints »

Réponse : avec l'exemple de Stéphan qui a un planning mis en place par Henri GRIMONET et Géraud RENAUDIN en concertation avec l'intéressé. Mme Catherine SENFT : « demande s'il existe une trame imposée pour le document de l'entretien »

Réponse de Mme le Maire « nous travaillerons avec des documents que nous avons achetés auprès du centre de gestion.

Délibération votée avec une abstention : M. Bernard Paul EMINET

## **3 - DELIBERATION POUR L'ADHESION DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE GENEBOZ AU SYNDICAT DES EAUX DU THIERS.**

Suite aux sollicitations de la commune de ST PIERRE DE GENEBOZ à entrer au Syndicat et à la délibération favorable en date du 5 juillet 2014 de leur Conseil

Municipal, le Comité Syndical du SIAEP réuni en Assemblée Générale le 10 décembre 2014 a délibéré en faveur de l'adhésion de la commune de ST PIERRE DE GENE BROZ, à la condition que les communes membres donnent leur accord au projet d'adhésion et sur la modification des statuts du Syndicat des Eaux du Thiers.

Avant de lire la délibération sur laquelle le conseil doit se prononcer, Madame le Maire porte à la connaissance des élus la note du président du SIAEP qui apporte un éclairage professionnel sur ce réseau d'eau potable.

Délibération votée avec trois abstentions : M. Henri GRIMONET (fonctionnaire du SIAP), Mme Aline BLANC et M. Géraud RENAUDIN

#### **4 - DELIBERATION POUR L'ANNEXE AU CONTRAT D'ASSISTANCE SYSTEME ET RESEAU ANNEE 2015**

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil que, comme chaque année, nous devons délibérer afin que la Trésorerie accepte le paiement de l'annexe au contrat assistance système/réseau pour l'année 2015 avec la SARL MOSAIC pour 5 postes informatiques (4 postes en mairie et 1 à l'école) pour un montant de 558,18 €.

Question : Mme Aline BLANC s'interroge sur l'utilité d'un tel contrat. Mme le maire lui confirme la nécessité de ce contrat en cas de panne et de dépannage dans les plus brefs délais en égard aux logiciels utilisés. Une mairie ne peut en aucune façon être privée d'informatique.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **5 - DELIBERATION POUR SUBVENTION CNAS**

La commune ayant adhéré, comme nombre de collectivités, au Centre National d'Action Sociale, nous sommes redevables pour 2015 de la somme de 1164,06 € au titre de l'acompte relatif à l'exercice 2015.

Madame le Maire rappelle que l'ouverture des droits de notre personnel est subordonnée au versement de l'acompte. Ce sont des prestations sociales désormais obligatoires depuis quelques années qui permettent au personnel communal de bénéficier de réductions sur les vacances, cinéma, d'aide pour la rentrée scolaire, pour Noël, de prêt, de cadeau retraite, etc...

Madame le Maire informe que Mme MARTIN Martine est la déléguée du personnel. Nous devons procéder au remplacement de Mme Agnès BOEL-MURE, conseillère municipale démissionnaire, désignée pour représenter la commune au sein du CNAS lors du conseil municipal du vendredi 11 avril 2014.

M. Luc LEGER accepte de remplacer Mme Agnès BOEL-MURE pour représenter la commune au sein du CNAS

Délibération votée avec un vote contre : Mme Aline BLANC et une abstention M. Bernard Paul EMINET

## QUESTIONS DIVERSES

- Plan de secours – Plan d’hébergement d’urgence soirée du 27 décembre 2014  
Elaboration d’un PCS (Plan Communal de Secours) facultatif (et donc simplifié)  
pour recenser nos ressources en cas d’évènement majeur
  
- Etude financière confiée à l’ASADAC résultat en mars avant le vote du budget  
2015
  
- Constitution d’un Conseil Municipal Jeunes au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015 :  
Mme le maire appelle l’attention des membres de la commission affaires scolaires  
et jeunesse sur l’implication nécessaire de chacun aux côtés de Sylvain DURET  
pour le lancement de ce projet

Déneigement : M. Henri GRIMOMET nous expose le bon fonctionnement du  
service de déneigement

Les rythmes scolaires : M. Sylvain DURET nous explique qu’il est envisagé de  
modifier les créneaux des  $\frac{3}{4}$  heure des lundi, mardi, jeudi et vendredi vers un  
après midi par semaine après concertation avec les enseignants et les parents  
d’élèves, mais cette modification ne pourra se faire qu’après le dépôt d’un PEDT  
auprès de l’Académie.

Fin du conseil municipal à 21h45.

Annick POUPENEY  
Secrétaire de séance

Annick CHEVALIER  
Président de séance